



Le 8 juin 2026

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de juin 2026 au 245, rue Amherst. Sont présents les conseillers :

Robert Cardinal
Yves Duval
Luc Tremblay

Michel Jacob
Annette Herbeuval

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Le conseiller M. Daniel Lampron a motivé son absence.

Assiste également à la séance, monsieur Jérémie Vachon, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet le projet d'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 8 juin 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification des procès-verbaux**
 - 3.1 Ratification de la séance ordinaire du 2026-05-11
- 4. Ratification des déboursés**
 - 4.1 Déboursés du mois de mai 2026
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Modification de la résolution 170.07.2025 – Contribution financière à l'Association des propriétaires du Lac-de-la-Sucrerie
 - 6.2 Autorisation de dépense – Achat de billets - Sommet de l'Innovation Municipale 2026
 - 6.3 Sommet des Laurentides en environnement
 - 6.4 Demande d'acquisition du lot 5 197 804 (route 323)
 - 6.5 Octroi de mandat – Travaux de rénovation de la « Maisonnée »
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Octroi de mandat – Pierres concassée AB-10
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente OBV RPNS

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Urbanisme - Rapport de la conseillère responsable
- 10.2 Modification à la résolution 090.04.2024 – Fonctionnaires désignés à l'application du règlement relatif aux animaux domestiques
- 10.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 616-26 relatif aux animaux domestiques
- 10.4 Affectation budgétaire – Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts – achat d'un banc
- 10.5 Passerelle du lac de la Décharge – autorisation de dépense

11. Loisirs et culture

- 11.1 Rapport du conseiller responsable
- 11.2 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Autorisation de dépôt d'une demande de subvention
- 11.3 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Autorisation de dépôt d'une demande de subvention

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Adhésion à la Société des musées du Québec

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 122.06.2026 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 8.1 Octroi de mandat – Pierres concassée AB-10

Adoptée à l'unanimité

3 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 RÉS 123.06.2026 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2026-05-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026, résolutions numéros 102.05.2026 à 121.05.2026 inclusivement, soit adopté tel que présenté ;

Adoptée à l'unanimité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

4.1 RÉS 124.06.2026 DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 2026-05-01 au 2026-05-31 pour un montant total de 336 506,40 \$; ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 79 322,89 \$.

Adoptée à l'unanimité

5 CORRESPONDANCES

5.1 LETTRÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait part au conseil de la réponse du MTMD à la suite de la demande d'installation d'une structure temporaire afin de maintenir un accès sécuritaire aux propriétés desservies par le pont Ouimet. La direction générale des Laurentides-Lanaudière est d'avis que cette solution n'est pas une option envisageable à court terme.

Cependant, le MTMD confirme que des actions sont déjà en cours pour le remplacement du pont. Les résultats d'une étude hydraulique, attendus vers la fin de 2026, permettront d'examiner différentes options de remplacement. D'ici là, des travaux palliatifs sur la structure existante seront entrepris afin de la conserver jusqu'à son remplacement.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 125.06.2026 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 170.07.2025 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU LAC DE LA SUCRERIE

CONSIDÉRANT la résolution 170.07.2025 par laquelle le conseil accordait une contribution financière de 50 %, pour un maximum de 1 000 \$, à l'Association des propriétaires du lac de la Sucrierie pour l'installation d'une toilette sèche sur le « lot 31 »;

CONSIDÉRANT qu'il y était précisé que la contribution serait affectée au surplus non affecté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'affectation de cette dépense :

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil modifie la résolution 170.07.2025 en y spécifiant que la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à l'unanimité

6.2 RÉS 126.06.2026 AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE BILLETS – SOMMET DE L'INNOVATION MUNICIPALE 2026

CONSIDÉRANT la tenue du Sommet de l'Innovation Municipale du 13 au 15 octobre 2026 à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le Sommet vise à faire découvrir des solutions concrètes et répondre aux enjeux des municipalités par l'innovation, notamment en explorant des thèmes tels que la transformation organisationnelle, les services aux citoyens et l'inclusion, l'optimisation des opérations et la gestion des infrastructures;

CONSIDÉRANT les différents forfaits d'inscription proposés;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que la Municipalité participe au Sommet ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal d'Amherst autorise l'achat de deux billets sous la formule « Participation complète » au montant de 550 \$ chacun avant taxes;

QUE cette dépense soit affectée également à parts égales aux postes budgétaires 02 11000 310 et 02 13000 310.

Adoptée à l'unanimité

6.3

RÉS 127.06.2026

SOMMET DES LAURENTIDES EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que les Laurentides font face à des défis environnementaux majeurs, notamment la crise climatique et la pression sur les milieux naturels, qui nécessitent une action collective et coordonnée;

CONSIDÉRANT que plusieurs initiatives municipales et citoyennes en matière de transition socioécologique sont actuellement menées de façon fragmentée sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que certaines mesures environnementales n'ont de poids véritable que si l'ensemble des municipalités de la région avancent ensemble;

CONSIDÉRANT que le « Sommet des Laurentides » constitue une démarche régionale inédite portée directement par les élus·e·s municipaux, visant à accélérer la transition écologique dans les 76 municipalités des Laurentides;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'articule autour de quatre chantiers thématiques prioritaires : les écosystèmes naturels et la biodiversité, la mobilité durable et active, l'économie circulaire, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la tenue de deux grands sommets régionaux (en 2026 et 2027), ainsi que des événements sous-régionaux de suivi pour transformer les engagements en actions concrètes;

CONSIDÉRANT que la participation de la municipalité d'Amherst à cette démarche collective permettra d'amplifier l'impact de ses propres actions environnementales et de bénéficier de l'expertise et du soutien régional;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC travaillent à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC travaillent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans climat;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC se sont dotées de Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours de mise en œuvre et que seule

une collaboration régionale peut réellement tenir compte du caractère sans frontière des milieux hydriques;

CONSIDÉRANT que les MRC se sont dotées de Plans de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le CPERL s’est doté d’une table de mobilité durable et que seule une collaboration territoriale permettra la mise en œuvre fructueuse des mesures de cette table;

CONSIDÉRANT que la cohérence de ces planifications nécessite une gestion intégrée, durable et résiliente à l’échelle régionale, favorisant le développement de projets structurants et porteurs ainsi que le partage des expériences et connaissances entre les MRC afin de mettre en œuvre des pratiques éprouvées et concertées;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à faire des Laurentides un modèle inspirant pour l’ensemble du Québec en matière de transition socioécologique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil municipal d’Amherst appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s’engage à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique;

QUE la Municipalité d’Amherst s’engage à participer aux sommets prévus en 2026 et 2027, ainsi qu’aux événements sous-régionaux de suivi;

QUE la Municipalité autorise le maire et le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la Municipalité à cette démarche régionale;

QUE la Municipalité contribue financièrement au projet à la hauteur de 250 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 11000 310;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’organisme porteur, Éco-corridors laurentiens.

Adoptée à l’unanimité

6.4

RÉS 128.06.2026 DEMANDE D’ACQUISITION DU LOT 5 197 804 (ROUTE 323)

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst est propriétaire du lot 5 197 804, adjacent à la route 323, d’une superficie de 23.80 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l’entrée charretière de la propriété sise au 1536, route 323 Nord est aménagée sur le terrain appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT d’autre part, que le terrain appartenant à la Municipalité permet ou permettrait l’accès au lot 4 941 785 qui est partiellement enclavée ne bénéficiant d’un frontage de 2.80 mètres sur la route 323;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l’immeuble sis au 1536, route 323 Nord ont déposés une demande d’acquisition du lot 5 197 804;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jérémie Vachon, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil est favorable à se départir du lot 5 197 804 d'une superficie de 23,80 mètres carrés, au coût de 12,62 \$ le mètre carré;

QUE cette vente est conditionnelle à ce que soit prévu, à l'acte de vente, l'établissement d'une servitude réelle de passage au bénéfice du lot 4 941 785;

QUE les frais relatifs à l'arpentage et aux contrats notariés en lien avec cette transaction soient à la charge des requérants;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Jérémie Vachon, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.5 RÉS 129.06.2026 OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA « MAISONNÉE »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux de rénovation du bâtiment sis au 133, rue Saint-Louis, appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT les différents éléments devant faire l'objet des travaux, notamment l'aménagement d'une nouvelle installation septique et des travaux de rénovation mineures;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des travaux de mise à niveau du bâtiment;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil autorise la réalisation des différents travaux prévus sur l'immeuble et affecte à ces fins une somme de 80 000.00 \$;

QUE que l'affectation de cette somme soit répartie entre le montant de bonification du programme TECQ pour des projets de rénovation de bâtiments municipaux et le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mai 2026.

Il mentionne que les rencontres du Comité sur la sécurité incendie avec la Ville de Mont-Tremblant reprendront dès le 16 juin 2026.

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI DE MANDAT – PIERRE CONCASSÉE AB-10

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 130.06.2026 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE OBV RPNS

CONSIDÉRANT la résolution 315.12.2025 par laquelle le conseil renouvelait sa participation au programme d'échantillonnage de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) pour l'analyse de la qualité de l'eau de la rivière Maskinongé pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce mandat un protocole d'entente déterminant la collaboration entre les parties relativement à la planification, à la réalisation et au suivi du projet doit être entériné;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil municipal monsieur Jérémie Vachon, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le protocole d'entente relatif au programme de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de la Municipalité d'Amherst avec l'OBV RPNS;

Adoptée à l'unanimité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 URBANISME – RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Annette Herbeuval fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2026 ainsi que du comité consultatif d'urbanisme.

10.2 RÉS 131.06.2026 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 090.04.2024 FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 090.04.2024 par laquelle le conseil municipal désignait les fonctionnaires agissant comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de la Municipalité aux fins de veiller à l'application du règlement adopté en vertu de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

CONSIDÉRANT l'adoption prochaine du règlement 616-26 relatif aux animaux domestiques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la résolution 090.04.2024 afin de nommer les fonctionnaires agissant comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de la Municipalité aux fins de veiller à l'application du règlement 616-26 relatif aux animaux domestiques ;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil désigne la coordonnatrice en urbanisme et en environnement, et les inspecteurs en bâtiment et en environnement adjoints pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de la Municipalité d’Amherst aux fins de veiller à l’application du règlement 616-26 relatif aux animaux domestiques.

Adoptée à l’unanimité

10.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 616-26 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Madame la conseillère Annette Herbeuval présente le projet de règlement numéro 616-26 relatif aux animaux domestiques visant à se doter des outils nécessaires afin de mieux contrôler les animaux errants.

Elle donne avis de motion à l’effet qu’à une séance ultérieure du conseil sera proposé pour adoption le projet de règlement numéro 616-26 relatif aux animaux domestiques.

10.4 RÉS 132.06.2026 AFFECTATION BUDGÉTAIRE – FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS – ACHAT D’UN BANC

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement du sentier donnant accès au sentier de la tour;

CONSIDÉRANT que lors de ces travaux un espace a été prévu pour l’installation d’un banc de parcs;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de prévoir une structure permanente et ne nécessitant pas d’entretien;

CONSIDÉRANT l’offre de déposée par Multi-Services Viking pour un banc en structure de pierre pour un montant de 1 500.00 \$ achat, transport, installation et taxes incluses;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise l’achat et l’installation d’un banc en structure de pierre tel que proposé par Multi-Services Viking au montant de 1 500.00 \$ (avant taxes) tout inclus;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

Adoptée à l’unanimité

10.5 RÉS 133.06.2026 PASSERELLE DU LAC DE LA DÉCHARGE – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT le sentier existant au lac de la Décharge qui longe la rive du lac, du terrain de la mise à l’eau jusqu’à la plage;

CONSIDÉRANT que le sentier comportait une passerelle permettant de traverser un cours;

CONSIDÉRANT que cette passerelle a été emportée lors d’une crue printanière et qu’il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par l'Association des propriétaires du lac de la Décharge ainsi que la demande de contribution financière pour le remplacement de ladite passerelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte la demande de l'Association des propriétaires et participe financièrement au projet de remplacement de la passerelle du lac de la Décharge pour un montant maximum de 10 000.00 \$;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Michel Jacob fait le rapport des activités de loisirs réalisées et des événements à venir.

Le mois de mai marque la fin de la session de cours du printemps ainsi que la tenue de l'activité Espaces jeux libres. Malgré une plus faible participation à l'activité familiale du mois, la session de cours se termine sur une note très positive avec près de 60 participants ayant profité de la programmation offerte.

En ce qui concerne les activités à venir, les cours de soccer pour les enfants de 3 à 6 ans débiteront en juin et se poursuivront jusqu'en août, à raison d'une séance chaque mercredi. De plus, la Municipalité est heureuse de s'associer à NaturaVida afin d'offrir trois activités extérieures gratuites durant l'été (PowerWalk, Yoga et Bootcamp).

Cette année, les festivités de la fête nationale du Québec sont organisées par les Loisirs de Vendée. La Municipalité est heureuse d'avoir pu appuyer ce projet rassembleur et invite les citoyens à participer en grand nombre à cette célébration.

Enfin, le dernier événement de la série *Au fil des talents 2026* aura lieu le 11 juillet. Le spectacle sera gratuit et présenté à l'extérieur, sur le terrain situé près du centre communautaire.

11.2 RÉS 134.06.2026 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a adopté sa politique Municipalité amie des aînés 2026-2029 (MADA) en avril 2026;

CONSIDÉRANT que cette politique prévoit un plan d'action au niveau de l'inclusion sociale en favorisant les relations intergénérationnelles entre les citoyens de la Municipalité et en prévoyant des activités de sensibilisation pour contrer l'âgisme et la discrimination;

CONSIDÉRANT le volet communautaire du programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) qui offre des subventions en appui à des projets communautaires conçus par des aînés et pour les aînés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité d’Amherst désigne madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à ce programme.

Adoptée à l’unanimité

11.3 **RÉS 135.06.2026** **PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN
AIR (PAFIRSPA) – AUTORISATION DE DÉPÔT D’UNE
DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du parc David-Thomas;

CONSIDÉRANT le Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) qui vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air afin d’augmenter :

- la présence d’infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec;
- l’accessibilité à ces infrastructures pour la population

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement du parc David-Thomas est admissible dans le volet 1 du PAFIRSPA;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil de la Municipalité d’Amherst autorise la présentation du projet d’aménagement du parc David-Thomas au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité d’Amherst à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre;

QUE le conseil de la Municipalité d’Amherst désigne madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

QU’advenant l’octroi de la subvention, la dépense de la Municipalité soit imputée au Fonds de parcs et espaces verts.

Adoptée à l’unanimité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

12.1 **RÉS 136.06.2026** **ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l’ouverture au public du Centre d’interprétation du territoire d’Amherst (CITA) à l’automne 2025;

CONSIDÉRANT les avantages dont le CITA pourrait bénéficier en étant membre de la Société des musées du Québec en termes de développement et rayonnement, d'accès privilégié à une information stratégique et de formation aux membres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal autorise l'inscription du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst à titre de membre de la Société des musées du Québec au montant annuel de 100.00 \$ plus 100.00 \$ de frais uniques d'administration;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70150 494.

Adoptée à l'unanimité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 137.06.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 21.

Adoptée à l'unanimité

(original signé)

Jean-Guy Galipeau
Maire

(original signé)

Jérémie Vachon
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(original signé)

Jean-Guy Galipeau
Maire